

Signalisation temporaire de chantiers



Nous vous proposons une formation d'une journée sur la réglementation en vigueur de la signalisation temporaire de chantiers

Objectifs visés

Connaître les textes réglementaires et leurs modalités d'application
Appréhender les critères environnementaux permettant de définir une signalisation pertinente

Programme de la formation

- L'accidentologie des chantiers soumis à la signalisation temporaire
- La responsabilité pénale et la signalisation temporaire
- Les arrêtés et demandes d'autorisation avant mise en place d'une signalisation temporaire
- Les 4 principes de la signalisation temporaire
- Inventaire du matériel
- Les nouvelles normes
- Les procédures de la pose et dépose
- La signalisation des individus, du matériel et des véhicules
- La signalisation des chantiers fixes et mobiles
- La signalisation des chantiers sur chaussées bidirectionnelles et sur chaussées séparées
- La particularité de l'agglomération
- La confection d'un plan de signalisation : étude de cas

Durée de la formation : 1 jour de 7h - Programmation en fonction de la demande

Méthodes pédagogiques : diffusion d'1 CD-ROM sur la signalisation temporaire, livret EDISER sur les règles de la signalisation remis à chaque candidat, exposés brefs, travail de groupe, retours d'expériences, cas pratiques

Validation de la formation : questionnaire à choix multiples de validation des connaissances et des acquis - Remise d'une attestation de formation fin de cycle

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne exerçant son activité sur des chantiers routiers

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA
Véhicule personnel fortement conseillé

COÛT DE LA FORMATION

Individuel : 140 €
Forfait groupe : 1 260 € - 12 personnes

(Les tarifs s'entendent nets de tva)

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Salariés(ées) du secteur privé ou public, voir avec le fonds de formation de votre entreprise ou de votre administration

Demandeurs d'emploi, financement et rémunération possibles en fonction de votre situation, nous contacter

CONTACT

Nancy COUIDOUX (coordonnatrice)

05.49.43.95.33

cfppa.venours@educagri.fr